

Solidaires



Branche INRA

Notes de la délégation SUD-RE
Comité Technique INRA du 5 mars 2014

Vu l'étendue des points traités, ce rendu ne se prétend pas exhaustif, il cible les échanges d'actualité...

Déclaration introductive SUD

« Lors du premier Comité Technique de l'année nous avons pris l'option d'un « service minimum actif » pour marquer notre dépit face au manque d'écoute de la Direction aux demandes formulées dans cette instance.. Nous sommes à nouveau présent aujourd'hui dans la même configuration, avec des interventions *a minima* !

Pour positiver, disons que cela facilitera le déroulement de la journée, mais vu le nombre de sujets à l'ordre du jour, on est prêt à parier que, comme chaque année, le bilan social, sera reporté à la prochaine fois.

Pour positiver encore, nous avons appris que la controverse scientifique occasionnée par le rapport Agriculture Biologique commis par l'INRA est un signe de bonne santé selon votre intervention, Monsieur Houllier, sur ce sujet au Salon de l'Agriculture. Une approche plus ouverte que celle sur le dossier OGM de l'an dernier où le bandeau d'accroche de la communication INRA titrait « du débat au conflit ! »...

Pour positiver toujours, il faut reconnaître que la DG de l'INRA n'est pour rien dans la baisse de la rémunération nette que chacun/e a pu constater 2 fois sur sa feuille de paie depuis le début d'année, peut-être un défaut d'information, cependant.

S'agissant des 6 critères que nous avons ciblé comme indicateurs du nouveau processus Ressources Humaines, la situation a peu évolué depuis le dernier Comité technique, il est vrai que la réunion précédente ne date que de 5 semaines.

1 Sur la prise en compte de préoccupations des précaires : instauration de règles transparentes de gestion et renouvellement des contrats, clarification sur l'accès au supplément familial. Aucune amélioration : notre délégation à la CCPNT (commission paritaire non-titulaires) s'est exprimé dans l'envoi d'un message de sensibilisation à tous les agents. D'autant que dans la dernière période, la diminution des recrutements de titulaires (de l'ordre de 30 % depuis le début des années 2010 s'accompagne d'une progression du même ordre des CDD en convention de recherche.

2 Sur le suivi de CAP qui permettent aux représentant/es du personnel de jouer pleinement leur rôle auprès des agents (promotions, année de stage, CAP individuelles).La décision récente du Tribunal Administratif exigeant que l'INRA revienne sur le licenciement abusif d'une collègue stagiaire TR en 2011 et que lui soit proposé un autre profil d'emploi devrait amené la Direction à prendre les mesures qui s'imposent. Nous n'avions pourtant cessé, avec d'autres, de faire part des dysfonctionnements concernant la gestion de cette situation...La réactivation du règlement intérieur des CAP est aussi une priorité. Autre urgence réglementaire : nous continuons de demander une configuration des CCDR (commission consultative par secteurs scientifiques) qui soit en cohérence avec la représentation des personnels à la CAPN en Ingénieurs d'Etude.

3 Sur le retour à une campagne annuelle de mobilités : nous espérons que l'annonce d'une campagne annuelle pour 2015, organisée par défaut plus que par choix, se tienne dans de bonnes conditions (avec la prise en compte du maximum de postes arbitrés, un temps suffisant en CAP pour l'étude des dossiers).

4 Sur l'audit concerté concernant la prise en compte du Handicap à l'INRA : nous nous sommes réjouis de l'accord de principe obtenu en janvier. Nous n'avons depuis aucune nouvelle et, douche froide, nous venons d'apprendre hier le licenciement d'un agent en fin de première année de voie contractuelle alors que le dossier instruit en CAP par l'administration ne prenait pas en considération les difficultés liées à son handicap.

5 Le prochain CCHSCT de mars nous donnera l'occasion de revenir sur l'impératif de prendre en compte en accidents du travail les soins ou arrêts pour souffrance au travail. Nous notons de nouvelles alertes émanant d'Unités expérimentales, ce qui rend pressant de tenir en Comité Technique l'échange de fond demandé sur les Unités Expérimentales dans une motion unanime du CT, sujet qui a été évoqué tout à l'heure...

6 Enfin, concernant la volonté du ministère de pérenniser la PESTe (prime d'excellence scientifique), rebaptisée PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche), nous avons appris que la liste des bénéficiaires serait enfin rendu publique, une transparence qui ne suffit pas, au moment où il est demandé à chacun/e de se serrer la ceinture

Par ailleurs les propositions de la Direction Générale sur plusieurs points à l'ordre du jour de cette réunion du Comité Technique n'incitent pas à l'optimisme. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours des échanges. »

A noter que la CFDT a apporté, dans son intervention introductive, un soutien aux signataires de la pétition « rapport Agriculture Bio » et qu'elle nous rejoint également dans la demande que la composition du CA de l'INRA s'ouvre à la diversité des approches....

Dans sa réponse aux interventions syndicales, le PDG a précisé que s'agissant de la controverse « rapport AB », il n'en dirait pas plus que ce qu'il avait présenté au salon de l'agriculture. (A savoir des rencontres programmées avec les chercheurs signataires puis la filière concernée).

Dans le suivi des avis des réunions précédentes

SUD a fait remarquer que les motions et avis émis en séance n'étaient pas repris dans le support théoriquement mis en ligne dans le mois suivant chaque CT (comme le prescrit la réglementation).

Rappel du lien : <https://intranet6.inra.fr/rh/Instances/Informations-CT>

Le point le plus discuté demeure la non prise en compte des jours de grève dans le décompte des droits à retraite. La DG nous a bien fourni, une référence réglementaire mais comme l'INRA est l'une des seules administrations à l'appliquer, les syndicats demandent que cette mesure soit abrogée. La DG temporise, disant attendre un éclairage de sa tutelle... A suivre donc !

Dossier Saclay

Il s'agit aussi d'un dossier déjà souvent abordé sans que pour autant les avis exprimés en CT soient pris en compte. Un gros projet immobilier à ce stade, une nouvelle fois les délégations syndicales se sont exprimées contre la marche forcée de ce Sarkophage qui se mue en Hollandpark. ! :

Intervention SUD :

« Depuis des années nous avons à débattre de la FCS qui se met en place sur le plateau de Saclay.

A chacune de nos interventions, elle change de nom. A comprendre que sa définition même n'est pas simple.

A chacune de nos interventions, nous crions au loup, mais le loup se promène, je n'ose dire dans les bois car à Saclay il y en a peu, en tout cas il s'habille de statuts, de conseils, de règlements, de budget et bientôt il sera parmi nous déstructurant la recherche publique nationale et du sud-francilien.

A chacune de nos interventions, nous rappelons le mépris pour les personnels qui seront de fait embarqués dans le projet. Un mépris qui s'affiche aussi bien dans les assemblées de gouvernance où les représentants sont minoritaires - du moins là où les vrais décisions se prennent - que dans les

conditions de travail : le logement, les transports bien que faisant partie intégrante du projet seront remis à plus tard, bien plus tard ou oubliés à jamais.

Certes, un tel projet génère de l'activité économique : des commissions qui se réunissent, des cabinets d'architectes qui proposent, des urbanistes qui embellissent et au final des terres agricoles détruites, des outils de travail réduits, des personnels dans les transports individuels donc dans les embouteillages ou dans les transports collectifs donc sur les quais à attendre.

Bien sûr, il reste aussi l'option d'un déménagement avec pour conséquences l'endettement auprès des banques. Je vous rassure les programmes immobiliers vont bon train en Vallée de Chevreuse et dans le parc régional et bien sûr un tel cadre se paye !

La recherche dans tout cela, rien ou presque rien !

Ce qui est recherché dans un tel projet c'est l'investissement le plus rentable, le plus sûr et l'activité économique qu'il génère aujourd'hui et générera demain. Finalement la seule existence du projet, même conceptuel, justifie les investissements par le retour financier assuré et la plus-value réalisée mais la recherche publique est dans tout cela ignorée ! »

Une nouvelle motion est votée à l'unanimité avec un avis négatif identique contre l'adhésion de l'INRA et les statuts, amenant la DG à convoquer un nouveau CT le 21 mars suivant.

Le texte de la motion reprend les grandes lignes du texte porté par l'intersyndicale des Etablissements mobilisés contre ce projet.

<http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1909>

Devenir du Domaine de Vassal

Suite à une alerte nationale portée par la CGT, ce point est mis à l'ODJ à la demande des syndicats. Nous avons bénéficié en séance de l'intervention, en expert CGT, d'un collègue de Montpellier détaillant les difficultés rencontrées depuis l'amorce des transferts de la collection de plants. D'autres interventions ont ciblé le manque de concertation locale en amont.

Intervention SUD (a minima...pour service minimum!) rédigée en séance au vu de ces informations :

« Pour notre part, nous avons déjà eu l'occasion d'effectuer des alertes à ce Comité Technique sur le devenir de collections qui font partie du patrimoine en biodiversité de l'INRA, en sériciculture, sur les agrumes récemment...

Concernant la collection de vignes de Vassal, nous avons été informé par la CGT. Sans ambitionner de reprendre à notre compte le volet scientifique de l'argumentaire, nous pensons que les difficultés rencontrées ce début 2014, principalement liées aux contraintes de calendrier et à l'étendue des compétences nécessaires, suffissent à ce que ce dossier fasse l'objet d'un échange à ce Comité Technique... ne serait-ce que pour être assuré que ce programme de duplication se réalise dans de bonnes conditions.

Ceci sans avoir évoqué l'éventualité du déplacement du personnel, avec sa dimension humaine toujours douloureuse... Sur ce point, j'ai été étonné d'entendre tout à l'heure Monsieur Houllier indiquer qu'à Plougoulm les personnels avaient demandé de partir, car je suis moi-même originaire du centre de recherches concerné.

Mieux vaut aujourd'hui en rester au sujet traité, déjà conséquent...

Après avoir monté d'un ton lorsqu'elle a été accusée d'avoir traité ce dossier « à la légère », la DG s'est montrée soucieuse de prendre en compte les difficultés évoquées, indiquant que le volet foncier de ce dossier n'était pas clos (litige avec le propriétaire du terrain) et soulignant l'état virosé de la collection actuelle. Elle a plaidé pour 2 duplications à terme...

En conclusion des échanges, la motion suivante a été votée à l'unanimité (CGT CFDT CFTC SUD) :

« Le Comité Technique prend acte de la reconnaissance par la Direction générale de pistes encore à explorer concernant le domaine de Vassal, notamment d'un point de vue foncier.

Il demande à la Direction générale de reconsidérer sa décision de transfert des activités de cette unité, notamment en prenant en compte les spécificités du domaine de Vassal, et d'impliquer tous les acteurs concernés dans la réflexion et l'avenir de cette unité expérimentale.
Enfin, le CT estime indispensable une duplication en plein champ de la collection dans un autre site, sur un temps suffisant, afin de ne pas compromettre la pérennité de la collection actuelle. »

Vote électronique à l'élection au Conseil Scientifique National

Il s'agit de la concrétisation de la mesure imposée par la DG, pour cette seule élection cependant en 2014 (ouf !). SUD et CGT ont voté contre, CFDT et CFTC pour.

Lire les argumentaires respectifs dans les rendus des CT précédents où le sujet a été abordé. SUD avait déjà décliné l'invitation à prendre part à la commission électorale mise en place.

Ce jour même se tenant au ministère une réunion de travail sur la préparation des élections générales de fin d'année, notamment au CT, une motion a été votée sur l'exigence de rester dans le périmètre du MESR (et non du ministère de l'Agriculture). SUD a souligné que cette exigence ne réglait pas d'autres questions (notamment vis-à-vis du CT MESR et de la répartition des droits syndicaux).

Suivi Déontologie

Il s'agit également du prolongement d'un dossier ouvert avec la charte de déontologie, mise en place l'an dernier, après une seule présentation formelle en CT. SUD s'était opposée à cette démarche, (CFDT et CFTC Pour, Abstention de la CGT) avec un argumentaire fouillé.

Aujourd'hui il s'agit de la nomination d'un délégué à la déontologie, l'occasion pour nous de rappeler notre positionnement (sans prendre part à ce nouveau vote... qui met en œuvre un processus que nous n'approuvons pas) :

Intervention SUD :

« Lorsque l'INRA s'est dotée l'an dernier d'une charte de déontologie, elle n'a tenu aucun compte de l'alerte que nous avons lancé sur les fortes limites du projet qui nous avait été présenté, ce que nous continuons à regretter vivement. Ainsi :

- Cette charte promeut des principes qui n'y sont pas clairement définis et qui sont discutables, comme « l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance » dans les pratiques de recherche. Nous continuons à affirmer qu'une telle recherche n'existe pas, et qu'il serait plus fructueux de promouvoir les conditions qui favorisent la mise à l'épreuve par chacun de sa subjectivité, de sa partialité et de sa vision du monde. Nous continuons à considérer que cet accent sur « l'objectivité » et « l'impartialité » peut même entrer en contradiction avec la nécessaire protection des lanceurs d'alerte, parce qu'il existe un risque qu'une recherche scientifique soit considérée comme non objective tout simplement parce qu'elle s'écarte d'une norme que personne ne questionne.
- Dans cette charte, la Direction générale de l'INRA s'engage à des vœux pieux sans aucune contrainte car aucune modalité de mise en œuvre n'est précisée. Comment croire que la Direction Générale s'engage à développer une politique « favorisant le développement des compétences personnelles et collectives » et que les responsables de collectif doivent « accroître les compétences des individus dans une dynamique collective », dans un contexte où la politique de l'INRA encourage l'individualisation des projets, la disparition progressive de la dimension collective, la rentabilité à court terme de la recherche à assurer par la maximisation des indices bibliométriques, et la concurrence entre agents de la recherche ? Quel engagement cette charte impose-t-elle à un agent quand elle lui demande de « respecter ses collègues de travail » ou « d'être ouvert à une démarche de qualité » ?
- L'obligation « d'identifier ses liens d'intérêt » pour les responsables nationaux (membres du collège de Direction, responsable des directions d'appui, président de Centre et chef de département) est certes un pas vers la transparence. Mais elle ne suffit pas, loin de là, à prévenir

tous les conflits d'intérêt, qui sont au sens large tout conflit entre l'intérêt personnel et l'intérêt professionnel.

- Pour conclure, étant donné que le préambule est très long, que l'article 9 de réfère à la démarche de l'Assurance Qualité en Recherche à l'Inra sans que cela soit cité, que l'article 11 se réfère aux Chartes pour la publication des Unités de Recherche sans l'avoir explicité non plus, et comme elle doit être signée par tous les agents entrants, pourquoi ne pas avoir rédigé un texte plus clair et plus explicite dans le vocabulaire et sa structure ?

Aujourd'hui, pour mettre en œuvre les principes de cette charte, l'INRA propose, outre la mise en place d'une obligation de déclaration publique des liens d'intérêt des responsables nationaux INRA, de créer une fonction de délégué à la déontologie ainsi qu'un comité de veille déontologique.

Les missions de ce délégué à la déontologie sont plus que floues : notamment diffuser les bonnes pratiques floues découlant de la charte floue ; promouvoir et susciter le respect des principes déontologiques flous de cette charte !

Imaginons qu'un agent téméraire veut signaler, par exemple, que son responsable de collectif manque aux principes de la charte en ne consacrant pas suffisamment de temps et en ne créant pas l'environnement nécessaire pour définir et faire partager le projet collectif. Il pourra donc toujours saisir le délégué à la déontologie. Celui-ci est nommé par le président de l'INRA, rend compte uniquement au président de l'INRA, et peut s'il le souhaite saisir le comité de veille déontologique, dont les quatre membres sont eux-mêmes nommés par le président de l'INRA. Si enquête il y a, ses conclusions et les préconisations seront communiquées sous le sceau de la confidentialité au seul président de l'INRA. Pour rendre compte de son activité le délégué à la déontologie établira chaque année un rapport confidentiel destiné au président de l'INRA. L'agent téméraire n'a même pas de garantie que son alerte ne se retourne pas au final contre lui !

Nous considérons que la charte de déontologie adoptée l'an dernier par l'INRA, et ce projet de créer une fonction de délégué à la déontologie ... sont tout sauf déontologiques !

Nous demandons :

- Que l'INRA reformule son actuelle charte de déontologie et ce projet de délégué à la déontologie, que nous considérons que de la pure et simple communication ; un cadre qui traite également concrètement les problèmes de fraude, de plagiat et de falsification de résultats, sur le modèle de ce qui est fait par exemple à l'INSERM ou au CNRS.
- Que tout moyen soit donné aux instances statutaires telles que les CAP et les CHSCT pour exercer leur travail, et qu'il puisse exister une interaction entre les instances nationales et le comité de déontologie tel qu'il est défini dans le projet de note de service.
- Que l'INRA arrête sa politique destructrice de gestion managériale de la recherche, et se donne les moyens pour assurer à tous un cadre de travail respectueux et stimulant. »

Suivi des non-titulaires

La Direction a présenté son projet de division de la CCPNT (commission paritaire pour les contractuels) en 2 collèges, l'un pour les « chercheurs » (doctorants et « post-doc ») l'autre pour les Ingénieurs et Techniciens. Ceci alors même que la structure unique actuelle est loin de fonctionner au mieux, et que la séparation prévue entre « post-doc » et CCD ingénieurs correspond uniquement à une différenciation administrative.

Pour en savoir plus sur le dysfonctionnement de l'instance actuelle lire notre message diffusé en février : <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1903>

La CFDT et la CFTC ont voté ce nouveau dispositif qui fragilise encore davantage les collègues sur statut précaire lorsqu'ils sont en difficulté (la commission étant appelée à donner un avis pour les questions de discipline et de licenciement)

Note de service gérant la campagne de promotion 2015 des IT

Comme chaque année, le projet de note de service, qui avait fait l'objet d'une présentation en groupe de travail en février, est présenté en CT. Les échanges avaient été difficiles lors de cette réunion. SUD s'était principalement opposé à ce que le rôle des CCDR (l'équivalent des CAP

locales pour les corps de catégorie A) soit accentué. Alors qu'il s'agit de structures sans base réglementaire (et sans élection) mis en place à l'INRA. Une évolution qui restreint encore davantage une gestion égalitaire à l'échelon national des corps considérés, d'autant que les représentant/es de l'administration dans ces instances sont les responsables des Départements de Recherche.

Si la formulation indiquant que les CAPN devaient examiner les dossiers « dans le respect des instances de premier niveau » a été retiré, le principe d'une négociation à ce niveau demeure...

L'occasion pour SUD de rappeler ses autres demandes : la prise en compte de la fin de carrière des collègues en situation de handicap et des « anciens méritants » pour les changements de corps, comme le prescrit d'ailleurs la note de service.

Cette année, notre attention se portera aussi sur la bonne tenue de la campagne de mobilité 2015 qui se déroulera en parallèle, à l'échelon des CAP nationales.

Suivi de 2 restructurations en cours (Bourges,Carmaux)

Une nouvelle fois, les représentants du personnel ont fait part de leur inquiétude sur le traitement de ces dossiers. Une nouvelle fois, la DG s'est voulue rassurante : espoir que les agents de Carmaux aient tous une mobilité rapprochée dans une administration ; et sur Bourges, la pyramide des âges – avec de prochains départs en retraite - est favorable.

Le prochain CT se tiendra début juin, il traitera le Bilan social 2012, reporté pour cause d'ordre du jour trop chargé aujourd'hui... pari gagné pour SUD !